



DÉLIBÉRATION N°1 (DEL2025-12)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ
Jérémie, PELLISSIER François

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

N°2025-12 : Approbation du procès-verbal – Comité Syndical du 13 mars 2025



DÉLIBÉRATION N°1 (DEL2025-12)

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal du Comité Syndical du 13 mars 2025.

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
La Présidente,


La Présidente
Ch. REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



DÉLIBÉRATION N°2 (DEL 2025-13)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ
Jérémie, PELLISSIER François

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

N°2025-13: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2024



DÉLIBÉRATION N°2 (DEL 2025-13)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2224-5 et L5211-39,

Vu la loi n°95-101 du 02 février 1995 modifiée relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 septembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, venant abroger le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, la présidente du SITOM des Vallées du Mont-Blanc est tenue de présenter à l'assemblée délibérante un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Considérant que comme pour les rapports annuels précédents, le rapport annuel 2024 prend en compte les demandes et obligations du décret,

Considérant qu'il est envoyé à chaque communauté de communes et communauté d'agglomération,

Considérant que toutes les 20 communes seront destinatrices de ce document,

Considérant que comme chaque année, il sera accessible par téléchargement sur le site internet du syndicat,

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de la présentation du rapport :

- PREND ACTE, du rapport joint en annexe, exercice 2024, présenté par Madame la Présidente
- DIT que le rapport est mis à la disposition du public dans les mairies du Territoire, les Communautés de Communes adhérentes au SITOM et au SITOM.

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74100 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT

Maurice Sadzot
2025



DÉLIBÉRATION N°2 (DEL 2025-13)

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch.REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



DÉLIBÉRATION N°3 (DEL 2025-14)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ
Jérémie, PELLISSIER François

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

N°2025-14 : Décision modificative n°2 au Budget Principal 2025



DÉLIBÉRATION N°3 (DEL 2025-14)

La décision modificative n°2 du Budget Principal 2025 intègre notamment :

- ✓ les créances admises en non-valeur (24,00 €HT)

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOPTE** la décision modificative n°2 du Budget Principal 2025 dont les écritures sont détaillées ci-dessous et qui s'équilibrent entre chapitres dans la section de fonctionnement.

Décision Modificative N°2 - Exercice 2025

Section de FONCTIONNEMENT

Fonctionnement - Dépenses en Euros HT	Fonctionnement - Recettes en Euros HT
011 - Charges à caractère général	100,00
611 - Contrats de prestations de services	100,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00
6541 - Crées admises en non-valeur	100,00
TOTAL	-

Section d'INVESTISSEMENT

Investissement - Dépenses en Euros HT	Investissement - Recettes en Euros HT
-	-
TOTAL	-

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch.REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



DÉLIBÉRATION N°4 (DEL 2025-15)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ Jérémie, PELLISSIER François

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

N°2025-15 : Admission de mises en non-valeur



DÉLIBÉRATION N°4 (DEL 2025-15)

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant l'état de présentation, arrêté à la date du 01 avril 2025, concernant les créances à admettre en non-valeur pour un montant de **24,00 €** transmis par Madame le comptable public,
Considérant les crédits inscrits à la décision modificative n°2 du budget 2025 sur le compte 6541

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'**ADMETTRE** en non-valeur les sommes suivantes :

Exercice	Admission en non-valeur
2022	24,00 €
Total	24,00 €

Soit un total de **24,00 €** numéro de la liste **7597280415** à mandater au compte **6541**.

- et d'**AUTORISER** la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier et à procéder aux écritures comptables correspondantes et notamment au mandat de paiement au compte 6541 pour les admissions en non-valeur.

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

La Présidente,

~~La Présidente
Ch. REBET~~

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz

74190 PASSY

Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



DÉLIBÉRATION N°5 (DEL 2025-16)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ
Jérémie, PELLISSIER François

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

N°2025-16 : Création d'un poste de responsable du pôle compostage



DÉLIBÉRATION N°5 (DEL 2025-16)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du syndicat. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu le tableau des emplois.

Il est précisé que la création du poste qui suit résulte du développement du compostage partagé, mission de réduction des ordures ménagères menée par le SITOM. Trois agents sont chargés à temps plein de la gestion des sites de compostage collectif.

Il est précisé que cette création donnera lieu après présentation au prochain comité social territorial à la suppression d'un poste d'adjoint d'animation.

Pour organiser au mieux ce service, il convient donc de :

Créer le poste suivant :

- ✓ Un poste de responsable du pôle compostage ouvert à temps complet aux cadres d'emplois des techniciens

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** la création du poste ci-dessus
- ✓ **AUTORISE** Madame la présidente à recruter un agent non titulaire dans le cadre de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique dans le cas d'une recherche infructueuse d'un fonctionnaire.
- ✓ **AUTORISE** Madame la présidente à modifier le tableau des emplois en conséquence
- ✓ **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egatz

74190 PASSY

Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT



DÉLIBÉRATION N°5 (DEL 2025-16)

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch.REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



DÉLIBÉRATION N°6 (DEL 2025-17)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du syndicat. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu le tableau des emplois.

Considérant la mutation de la secrétaire comptable actuelle à la mairie de Saint-Gervais les Bains au 1^{er} août 2025.

Il est précisé que cette création donnera lieu après présentation au prochain comité social territorial à la suppression du poste de secrétaire comptable au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Pour permettre une période de tuilage, il convient donc de :

Créer le poste suivant :

- ✓ Un poste de gestionnaire comptable – ressources humaines ouvert à temps complet aux cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** la création du poste de gestionnaire comptable – ressources humaines ouvert dans les conditions ci-dessus précisées
- ✓ **AUTORISE** Madame la présidente à recruter un agent non titulaire dans le cadre de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique dans le cas d'une recherche infructueuse d'un fonctionnaire.
- ✓ **AUTORISE** Madame la présidente à modifier le tableau des emplois en conséquence
- ✓ **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74150 PASSY
Tel. 04 50 78 10 48
SIRET 217 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT



DÉLIBÉRATION N°6 (DEL 2025-17)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL

Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ
Jérémie, PELLISSIER François

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

N°2025-17 : Création d'un poste de gestionnaire comptable – ressources humaines



DÉLIBÉRATION N°6 (DEL 2025-17)

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch.REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



DÉLIBÉRATION N°7 (DEL 2025-18)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mme ANCENAY Laurence

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ
Jérémie, PELLISSIER François

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

N°2025-18 : Convention avec le CDG 74 de mise à disposition d'un(e) secrétaire de
mairie itinérant(e) pour effectuer le remplacement d'agents titulaires indisponibles



DÉLIBÉRATION N°7 (DEL 2025-18)

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L512-6 à L512-9, L512-12 à L512-15 et L516-1 ;
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements ;

Considérant que le SITOM des Vallées du Mont-Blanc peut, dans certains cas, avoir à faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, ou autres ;

Le bureau propose au Comité Syndical, pour le bon fonctionnement du SITOM, de recourir à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire ;

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De **VALIDER** le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,
- D'**AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET
SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :
La Présidente,

La Présidente
Ch. REBET
SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



DÉLIBÉRATION N°8 (DEL 2025-19)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ
Jérémie, PELLISSIER François

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

N°2025-19 : Convention mission d'accompagnement en organisation – CDG 74



DÉLIBÉRATION N°8 (DEL 2025-19)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.121-1 à L121-6 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

La Présidente fait part aux membres du comité syndical que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie CDG74 propose une prestation « Conseil et accompagnement dans les organisations de travail », dont l'objet est d'assurer, un diagnostic organisationnel, une assistance au recrutement ou un accompagnement spécifique sur un sujet RH.

Eu égard au besoin de la collectivité concernant un diagnostic organisationnel, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin la Présidente à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

La Présidente précise que la proposition financière en vue d'accomplir la mission citée ci-dessus, établie par le CDG 74, et les conditions de sa mise en œuvre, est annexée à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'adhérer au service « Conseil et accompagnement dans les organisations de travail » du CDG74 à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention prochainement transmise par le CDG 74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ; et les documents y afférents,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Pour copie conforme,

A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

Christèle REBET **SITOM**
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch.REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT



DÉLIBÉRATION N°9 (DEL 2025-20)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Communauté d'Agglomération

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ Jérémie, PELLISSIER François

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM,

N°2025-20: Convention avec la CCPMB pour occupation temporaire d'une zone de dépôts de déchets verts aux professionnels



DÉLIBÉRATION N°9 (DEL 2025-20)

En 2024, l'ensemble des déchèteries du territoire de la CCPMB se sont vu rappeler l'obligation de sécuriser les abords des bennes sur les quais pour éviter tout risque de chute. La mise en place de tablettes amovibles a été priorisée sur les bennes de déchets verts, dont l'usage est intensif et le risque accru. Cette modification a imposé aux professionnels du secteur des espaces verts, en particulier, des opérations de manutention accrues.

En réponse aux demandes des professionnels, la CCPMB a sollicité le SITOM pour mettre spécifiquement à disposition des entreprises dûment enregistrées une zone de dépôt de plain-pied de leurs déchets verts, dans l'enceinte du site de l'Unité de Valorisation Energétique. Les déchets sont ainsi pesés et refacturés à la CCPMB.

La zone de dépôt de déchets verts étant incluse dans une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), la DREAL Auvergne-Rhône Alpes a imposé la mise en place d'une plateforme bétonnée de 80m², pour permettre la récupération et le traitement des jus éventuels. Les frais de construction de cette plateforme ont été supportés par le SITOM.

La mise à disposition de cette plateforme est provisoire et réservée aux professionnels du territoire de la CCPMB, en contrepartie d'une contribution financière de la CCPMB de 290 € par mois d'utilisation.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention d'occupation temporaire d'une zone de dépôt de déchets verts réservée aux professionnels avec la CCPMB
- ACTE la rétroactivité au 1^{er} mai 2025
- AUTORISE la Présidente à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch.REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ Jérémie, PELLISSIER François

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

**N°2025-21: Fixation du montant de la subvention ordinaire de fonctionnement attribuée
à l'Amicale du Personnel du syndicat « SITOM et NOUS », au titre de l'exercice 2025**



DÉLIBÉRATION N°10 (DEL 2025-21)

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 074-257400663-20250612-DEL_2025_06_10-DE

Depuis le 02 mai 2025, les agents du syndicat ont constitué une Association, qui se nomme « Sitom et Nous », dont les statuts sont conformes à la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Cette association a pour objet d'offrir à ses membres des prestations à caractère social, culturel ou sportif.

Il est proposé d'accorder à cette association une subvention ordinaire de fonctionnement, au titre du 2^{ème} semestre 2025.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE à 1500 euros le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement allouée à l'Association du personnel du syndicat, au titre de l'année 2025 (2^{ème} semestre)
- RAPPELLE que cette association devra rendre compte au syndicat des conditions d'utilisation de ces fonds publics
- PRÉCISE que cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 65748

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Maurice Sadzot

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
La Présidente,

La Présidente
Ch.REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48
SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663



DÉLIBÉRATION N°11 (DEL 2025-22)

SÉANCE DU 12 juin 2025 à 18 heures (convocation envoyée par mail le 06/06/2025)

Nombres de membres : 41

En exercice : 41

Présents : 22

Titulaires : 18

Suppléants : 4

Pouvoir : 0

Votants : 22

Président de séance : Christèle REBET

Secrétaire de séance : Maurice SADZOT

Présents :

Mme FLEURY Marie-Noëlle

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mrs BURNET Gérard, DESHAYES Jean-François, PEROL Yves

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mmes BURNIER-FRAMBORET Christine, MARTINELLI Caroline, PAGET Sylvaine,
PEDERIVA Fabienne, REBET Christèle, SOCQUET-CLERC Annick

Mrs BERRUEX Clément, BESSY Pierre, BOUTROIS Rémi, BUISSON Gilles, MATTEL
Jean-Luc, REVENAZ Serge, SADZOT Maurice

Mme ANCENAY Laurence

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Mrs DIREZ Lionel, GERFAUD-VALENTIN Nicolas, REY Frédéric, WICKER Gérard

Absent représenté :

Absents excusés :

Mrs COMPAGNON André, DEVOUASSOUX Patrick, PEACOKE William, VILLARD
Hervé

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix
Mont-Blanc

Mme LOMBARD-DONNET Sandrine

Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc

Mrs ALLARD Stéphane, BARBIER François, DEVERLY Fabrice, FONTAINE Jean,
JACCAZ Yann, MELLA Lionel, PELTIER Fabrice

Mmes JOLY Ghislaine, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, VIGUET-CARRIN
Françoise

Communauté d'Agglomération
Arlysère

Mrs BURNIER-FRAMBORET Frédéric, EXCOFFON Christian, MONGELLAZ
Jérémie, PELLISSIER François

Assistait également à la réunion :

Mme DESCAMPS Isabelle, directrice du SITOM.

**N°2025-22 : Adhésion du SITOM des Vallées du Mont-Blanc aux Centrales Villageoises
SAS Toits des Cimes – Prise de participation**

DÉLIBÉRATION N°11 (DEL 2025-22)

Considérant que le SITOM des Vallées du Mont-Blanc envisage de se doter de panneaux solaires en toiture des bureaux ;

Considérant la nécessité pour le SITOM des Vallées du Mont-Blanc de répondre aux enjeux suivants :

- Accélérer la transition énergétique et la décarbonation du territoire ;
- Bénéficier d'une expertise dans les Energies Renouvelables (EnR) ;
- Soutenir le développement des projets citoyens.

Considérant que l'objectif de la SAS Toits des Cimes est de lever un montant maximum de 200 000 € en actions, entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 décembre 2025, nécessaire pour assurer le financement en fonds propres de la réalisation d'un ensemble de centrales photovoltaïques installées sur des toitures louées à leur propriétaire ;

Considérant que l'électricité produite sera vendue par l'émetteur via un tarif d'achat fixé par l'Etat pour une durée de 20 ans et que toute ou partie de la production pourra également être vendue localement en autoconsommation collective, à un tarif fixé par la société elle-même,

Madame la Présidente indique que les Centrales Villageoises SAS Toits des Cimes sont une société par action simplifiée à statuts coopératifs qui a été fondée en avril 2023. Celle-ci rassemble des personnes physiques et morales souhaitant agir concrètement pour la transition énergétique et écologique sur le territoire.

Madame la Présidente précise que cette société a pour objet :

- L'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite ;
- Le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies ;
- Toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

Madame la Présidente explique qu'au sein de cette société, la valeur de la part est fixée à 100,00 € et la durée minimum de détention prévue est de 5 ans. La gouvernance est de type coopératif : 1 actionnaire = 1 voix.

Au regard des projets du SITOM des Vallées du Mont-Blanc relatifs à la transition énergétique,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- d'**ADHERER** aux Centrales Villageoises de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (SAS Toits des Cimes) via une prise de participation au capital, et ainsi acquérir 10 parts à 100,00 €, soit un investissement de 1 000,00 €.
- de **DESIGNER** Madame Christèle REBET, la Présidente, en tant que représentant titulaire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc auprès des Centrales Villageoises de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (SAS Toits des Cimes) ;
- d'**AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Pour copie conforme,
A Passy, le 13/06/2025

La Présidente du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc
Christèle REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT





DÉLIBÉRATION N°11 (DEL 2025-22)

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

La Présidente,

La Présidente
Ch.REBET

SITOM
des Vallées du Mont-Blanc

269, rue des Egratz
74190 PASSY
Tél. : 04 50 78 10 48

SIRET 257 400 663 000 31 - TVA FR 36 257 400 663